

Appel à contribution CTAIR

Ville de Clermont-Ferrand / DDCS 63 / DIAIR

NOTE DE CADRAGE

PRÉAMBULE

Chaque année, la France s'honore d'accueillir, en application des conventions internationales qu'elle a signées, des hommes, des femmes et des enfants victimes de persécution ou d'atteinte à leurs droits fondamentaux dans leur pays.

Dans le Puy-de-Dôme, en 2019, sur 523 signataires du CIR :

- 293 au titre de l'asile (71 protections subsidiaires et 222 réfugiés)
- Les 5 nationalités les plus représentées sont les suivantes : soudanaise (86), afghane (42) et érythréenne (29)
- Parmi ces personnes on retrouve une majorité d'hommes et de jeunes : 70% ont moins de 35 ans, et parmi eux la moitié n'a pas encore 25 ans et se retrouve dans une grande précarité, notamment face au logement.

La Stratégie Nationale pour l'Accueil et l'Intégration des Personnes Réfugiées, validée lors du Comité Interministériel à l'Intégration du 5 juin 2018, est un cadre fort pour coordonner les actions menées en faveur de ces nouveaux arrivants. Pilotée par le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés, cette stratégie permet de mobiliser une grande diversité d'acteurs et d'agir sur l'ensemble des domaines qui ont un impact sur la qualité de l'accueil et de l'intégration des réfugiés : accès aux droits, à l'emploi, au logement, mais également accès à la culture, au sport, etc.

La stratégie nationale est composée de **7 priorités thématiques**, dont 2 transversales :

- **Priorité transversale n°1** : Renforcer le pilotage de la politique d'intégration des réfugiés
- **Priorité transversale n°2** : Engager chaque réfugié dans un parcours d'intégration renforcé
- **Priorité n°3** : Améliorer la maîtrise de la langue française et l'accès à la formation et l'emploi des réfugiés
- **Priorité n°4** : Garantir l'accès au logement des réfugiés
- **Priorité n°5** : Améliorer l'accès aux soins des demandeurs d'asile et des réfugiés
- **Priorité n°6** : Améliorer l'accès aux droits
- **Priorité n°7** : Favoriser les liens entre les réfugiés et la France

Le gouvernement a souhaité soutenir cet engagement en prévoyant, dans la Stratégie Nationale, **la signature de Contrats Territoriaux d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés** avec des grandes villes et métropoles. En effet, l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ne seraient pas possible sans la mobilisation des élus et des collectivités locales qui agissent de fait pour leur accompagnement au quotidien dans le cadre de l'exercice de leurs compétences.

Clermont-Ferrand et l'Auvergne ont été historiquement des terres d'accueil et d'intégration, et les valeurs d'humanisme et d'asile doivent continuer à être partagées. C'est la raison pour laquelle **le 24 juin 2019** le Maire de Clermont-Ferrand a signé un Contrat Territorial, qui pose les axes de l'engagement de la Ville.

LES ENGAGEMENTS

DU CONTRAT TERRITORIAL CLERMONTOIS

Le présent Contrat Territorial se veut une réponse globale associant l'ensemble des compétences et des volontés, à savoir :

- la puissance publique, garante de l'égalité des territoires, du vivre ensemble et de l'accès aux droits,
- mais également les habitants, les acteurs privés et la société civile, notamment les associations.

Les engagements du Contrat Territorial Clermontois :

- 1. Mettre en place un dispositif spécifique** pour le suivi d'une cohorte de réfugiés nommément identifiés et déjà présente sur la ville, permettant in situ d'évaluer l'effet du contrat ;
- 2. Mettre en place une ingénierie spécifique** de type « maîtrise d'œuvre sociale » pour déployer le contrat ;
- 3. Mobiliser les mesures, programmes et actions** de droit commun de l'État, des collectivités et les partenaires associatifs et privés, dans l'objectif de répondre aux situations individuelles, et de nature à permettre l'accueil et l'intégration des réfugiés présents sur le territoire ;
- 4. Agir prioritairement sur les axes suivants :**
 - la santé et en particulier la santé mentale ;
 - la formation professionnelle et la maîtrise de la langue ;
 - l'accès au logement ;
 - les moins de 25 ans en tant que public vulnérable ;
 - la citoyenneté et l'éducation.
- 5. Compléter les mesures, les programmes et les actions spécifiques** et de droit commun existants, par des actions nouvelles et à financer dans le cadre de la contractualisation à partir des thématiques identifiées dans la Stratégie Nationale.
- 6. Prévoir concomitamment** au déploiement du Contrat Territorial, une évaluation de la démarche et des actions.

LA STRATÉGIE GLOBALE MISE EN ŒUVRE

L'objectif du Contrat Territorial est **d'améliorer la vie des réfugiés** à partir d'un diagnostic partagé, en levant les freins à leur intégration dans tous les domaines.

Pour ce faire, la stratégie globale mise en œuvre par le CTAIR prend en compte les compétences de l'État, en matière de politique d'intégration des Bénéficiaires de la Protection Internationale¹, la Ville s'inscrivant en complément du droit commun pour la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de l'intégration des réfugiés.

1. LA COHORTE

La méthodologie retenue pour ce contrat repose sur la mise en place, sur 2 ans, d'un dispositif spécifique de suivi et d'accompagnement d'une cohorte de BPI nommément identifiés et déjà présents sur la Ville de Clermont-Ferrand.

Deux objectifs d'implication de la cohorte dans la démarche :

- **la co-construction** de l'ensemble de la démarche CTAIR avec les réfugiés volontaires déjà présents sur la Ville ;
- **l'évaluation** de l'impact de la démarche : mesurer de façon concrète les avancées obtenues pour chacun d'entre eux.

Les actions financées par l'intermédiaire du CTAIR s'adresseront, **à l'ensemble des BPI résidant à Clermont-Ferrand, sans regard sur la durée de résidence**. Afin de mener à bien la démarche d'évaluation retenue, les actions seront évaluées à travers la présence de membres de la cohorte sur ces actions.

A ce jour ce sont :

- 94 personnes BPI volontaires identifiées ;
- 20 entretiens réalisés soit 40 personnes différentes ;

Les personnes ont été associées aux groupes de travail soit par leur témoignage et leur participation soit sous la forme d'études de cas.

2. LES GROUPES DE TRAVAIL

Des groupes de travail ont été réalisés autour des 5 thématiques préalablement identifiées et reprenant les axes du contrat².

L'objectif porté était de co-construire les axes de cet appel à contribution avec les acteurs du territoire. Ainsi chaque thématique a été abordée au travers d'un cycle de **3 séances** permettant d'atteindre cet objectif :

1 BPI

2 Voir au-dessus engagement 6 du contrat

- **Séance 1** : répertorier et cartographier les dispositifs existants
- **Séance 2** : identifier les besoins, les manques et les axes d'amélioration
- **Séance 3** : construire les axes prioritaires et proposer des solutions nouvelles

L'ensemble de cette réflexion a été menée en cherchant à tendre vers une définition de l'intégration réussie, élément central de toute la mise en œuvre du contrat.

In fine, **15 séances de travail ont réunis plus de 70 participants**, agissant chacun dans leur domaine de compétences, en faveur de l'intégration des BPI et initiant ainsi un véritable travail de réseau.

La restitution de ces groupes de travail est accessible à tous. Les organismes n'ayant pas accès à la plateforme de restitution peuvent le demander en envoyant un mail à :

Natacha Piguet : npiguet@ville-clermont-ferrand.fr

3. LES PRIORITÉS DE LA MOUS

- **Impulser un travail de réseau** pour une meilleure articulation entre les dispositifs afin d'assurer la fluidité des parcours et permettre de nouvelles coordinations entre les acteurs.
- **Sensibiliser et mobiliser** les services de la Ville afin de favoriser le bon accueil.
- **Sensibiliser et mobiliser** par de l'évènementiel la société civile à l'accueil et l'intégration des réfugiés sur la Ville.

Les outils déclinés par l'équipe MOUS

Ces outils visent à faciliter le travail de tous les acteurs et seront mis en place par l'équipe MOUS du CTAIR, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme de Clermont Métropole.

Ce sont :

- Un **répertoire** des acteurs et des actions existantes
- La mise en route de la **plateforme réfugiés.info** créée par la DiAir
- Un **glossaire** spécifique et adapté au territoire
- **L'évaluation** embarquée³ de la démarche (voir annexe « Présentation de l'évaluation »).

³ L'évaluation est réalisée tout au long du projet : elle est pensée dès le début du cycle jusqu'à son terme.

L'APPEL A CONTRIBUTION

Les réponses apportées par le biais du CTAIR devront s'articuler avec les politiques publiques (PLIE de la Métropole, Logement d'abord) et le socle de droit commun (Pôle emploi, Mission locale, PAEJ) et avec l'appel à projet départemental de l'Etat.

Une attention particulière sera portée :

- à l'innovation en matière de **solidarités** ;
- au renforcement du lien entre les **réfugiés** et la **société civile** ;
- aux actions **co-portées qui sont fortement encouragées par cet appel à contribution** (voir annexe "Notice de co-portage") ;
- aux actions spécifiques envers les **publics prioritaires** et plus particulièrement :
 - les moins de 25 ans ;
 - les personnes analphabètes dans leur langue d'origine ;
 - les personnes ayant eu un parcours d'exil et d'errance long, en situation de blocage dans leur démarche d'intégration dont le maintien dans les dispositifs bloque les nouvelles orientations ;
 - les personnes souhaitant engager une procédure de réunification familiale qui nécessite une certaine stabilité en terme de logement et d'emploi pour l'arrivée de la famille.

Les priorités de l'appel à contribution

I - Des actions support pour les professionnels

- **Formation** :
 - à l'interculturalité ;
 - au droit des étrangers ;
 - à la géopolitique pour mieux connaître et comprendre les pays d'origine ;
 - à la spécificité des psychotraumas liés à l'exil pour les professionnels du médico-social.
- **Interprétariat et médiation**, prioritairement en milieu scolaire et médical.

II - Des axes par thématique

1 - LOGEMENT

Diagnostic : la surcharge des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement spécifiques met en évidence les difficultés d'accès au logement autonome, garant de la stabilité et de sécurité dans le parcours d'intégration. La difficulté d'accès au parc privé ne permet pas de palier à l'engorgement du parc social, notamment pour les petits logements (T1). L'adaptation à de nouvelles formes d'habitat demande un temps dédié et une immersion dans la société civile.

Objectif : *renforcer le parcours résidentiel des réfugiés.*

- **Parrainage** avec la société civile et de pair à pair pour faciliter la vie quotidienne et la vie de quartier
- **Ateliers codes sociaux** pour « Apprendre à habiter » (vie quotidienne, règles de sécurité, vivre dans son quartier etc.) en lien avec les services publics de proximité
- Tout dispositif expérimental **spécifique aux moins de 25 ans**, d'hébergement ou facilitant l'accès au logement.
- **Hébergement citoyen et solidaire**, développer un réseau de familles d'accueil pour les jeunes

2 - SANTÉ

Diagnostic : la connaissance parcellaire du public par le personnel de santé limite la prise en charge globale. Les parcours d'exil génèrent et accentuent les fragilités psychiques qui constituent un véritable frein à l'intégration. Les professionnels ont besoin d'adapter leurs outils.

Objectif : *inscrire les réfugiés dans une prise en charge de santé adaptée, en premier lieu la santé mentale.*

- Diversifier les prises en charge par l'introduction de la **psychologie interculturelle**⁴
- Pour les réfugiés ayant des déficiences avérées : **lever les barrières à l'apprentissage par des soins adaptés** : orthophonie, psychomotricité, psychologue etc.
- Proposition de prise en charge psycho-sociale sous la forme **d'action collective**.

Rappel : *les besoins en interprétariat et médiation sont prioritaires pour les personnels de santé.*

3 - APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS

Diagnostic : l'apprentissage du français est nécessaire tout au long du parcours d'intégration. L'offre existante, même si elle a été renforcée, n'endigue pas un certain nombre de ruptures dans l'apprentissage. Pour exemple : les horaires des cours ne sont pas toujours compatibles avec la vie professionnelle ; des besoins spécifiques se font ressentir en matière de maîtrise des codes sociaux et de l'utilisation du numérique dans les démarches administratives.

Objectif : *adapter l'offre aux besoins et à la situation individuelle des personnes et mettre en place des actions spécifiques pour lutter contre l'illectronisme.*

- **Prévenir les ruptures entre les dispositifs d'apprentissage du français** par des modules de maintien : ateliers de conversation en français, cours du soir, apprentissage en ligne
- Permettre **l'apprentissage par la pratique**, appréhender la langue et le vocabulaire par de **l'immersion** dans le monde socio-professionnel
- Favoriser l'accès **au numérique**.

⁴ C'est une manière d'observer, de recueillir, d'évaluer ce qui se joue chez des sujets amenés à composer avec des univers symboliques différents, de rendre compte de l'appropriation intra-psychique de l'hétérogénéité culturelle.

4 - INSERTION PROFESSIONNELLE

Diagnostic : les BPI sont motivés à travailler mais de nombreux obstacles demeurent : blocages administratifs, barrière de la langue, complexité pour faire reconnaître les diplômes et qualifications, difficultés de mobilité. Il est nécessaire de fluidifier les parcours et d'uniformiser les pratiques de droit commun.

Objectif : *promouvoir un environnement favorable à l'emploi et respectueux pour tous, réfugiés et employeurs.*

- Actions de sensibilisation pour **familiariser les réfugiés aux conditions, au droit du travail** et au cadre administratif de l'emploi⁵
- **Accompagner les employeurs** à appréhender le cadre administratif
- Développer **des méthodes alternatives** de reconnaissance des qualifications pour les personnes qui ne peuvent pas justifier d'un diplôme
- Favoriser les modes de **mobilité alternative**⁶
- **Favoriser les coopérations** des employeurs.

5 - ÉDUCATION et CITOYENNETÉ

Diagnostic : l'école est un formidable levier à l'intégration des enfants et des parents. La barrière de la langue et la rareté des modalités d'accueil spécifique des parents réfugiés à l'école limitent leur implication dans la vie scolaire de leurs enfants. D'autre part beaucoup des jeunes de moins de 25 ans vivant seuls à Clermont-Ferrand sont freinés dans leur intégration par leurs difficultés à assimiler de nouveaux codes sociaux. L'implication des BPI dans les activités culturelles et sportives peut permettre d'autres formes d'intégration et de créer du lien avec la société civile. De plus les réfugiés sont porteurs de la culture de leur pays d'origine qu'il convient de valoriser.

Objectif : *créer des solidarités, construire du multiculturel.*

- **Co-construction** de l'offre culturelle et sportive avec les réfugiés
- **Favoriser le bénévolat** et l'implication des réfugiés dans l'évènementiel culturel et sportif de la Ville
- Permettre aux réfugiés de célébrer leur culture d'origine dans la cité à travers une **approche multiculturelle**
- Sensibiliser à **l'égalité femmes-hommes et lutter contre toutes formes de violences et de discriminations**
- **Parentalité** : élargir les dispositifs de type « ouvrir l'école aux parents »⁷
- **Programme de réussite éducative et d'accompagnement scolaire** pour les enfants de réfugiés

⁵ Nota bene : ces actions sont entendues au sens d'un apprentissage et non d'un accompagnement à l'insertion professionnelle.

⁶ C'est à dire autre qu'un usage individuel de la voiture : covoiturage, vélo, transport en commun, transport collectif départemental

⁷ Possibilité de suivre une formation gratuite de français à l'école (120h en complément du CIR), mais aussi de découvrir le fonctionnement de l'école en France et les valeurs de la République

- Pour les enfants n'ayant pas pu faire leur rentrée scolaire en septembre par manque de place dans les classes spécialisées (UPE2A) : proposer des cours de langue, de remise à niveau et de découverte
- Pour les jeunes de moins de 25 ans, donner un accès par des programmes adaptés à **l'éducation sexuelle et à la prévention des comportements à risques**, afin de contribuer à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres.
Rappel : les besoins en interprétariat et médiation sont prioritaires pour renforcer le lien entre l'Ecole, les parents et leurs enfants.

Les conditions d'éligibilité de l'appel à contribution

1 - CRITÈRES ET MODALITÉS DE DÉPÔTS

→ Dépôt de dossier en ligne via le formulaire Sphinx.

Différents cas de figure :

- **Vous portez seul un ou plusieurs projets** : vous ne remplissez qu'un formulaire.
- **Vous co-portez un ou plusieurs projets avec vos partenaires** : vous ne remplissez qu'un formulaire, mais les pièces justificatives sont demandées pour chaque co-porteur.
- **Vous portez seul un ou plusieurs projets et vous co-portez également un ou plusieurs projets avec vos partenaires** : vous remplissez un formulaire par *groupe de porteurs* (un pour les projets portés individuellement et un autre pour les projets co-portés).

2 - CRITÈRES DE RECEVABILITÉ ET DE SÉLECTION

Les bénéficiaires : les bénéficiaires de la protection internationale déjà présents à Clermont-Ferrand sans regard sur la durée de résidence ainsi que les personnes obtenant ce statut après la date de diffusion de l'appel à projet.

Organismes pouvant répondre à l'appel à projets : organismes publics ou privés inscrits dans une logique d'intérêt général (les associations loi 1901, les entreprises de l'économie sociale et solidaire).

1) Critères de recevabilité administrative

- **Les actions éligibles** : répondant aux priorités identifiées par cet appel à contribution.
- **Le dossier** : complété tel que demandé.
- **Utilisation des fonds** : affectés uniquement à la réalisation de l'action et non aux frais de fonctionnement. Les fonds sollicités devront avoir été engagés dans les 12 mois (avant la fin du mois de juin 2021).
- **Minimum de demande** : 5 000€ par projet. En cas de co-portage, l'intégralité du versement se fera au co-porteur principal désigné.
- **La géographie admise** : l'action devra être déployée à Clermont-Ferrand mais peuvent en bénéficier des personnes résidant sur d'autres communes. L'implantation du siège social de la structure n'a pas d'importance.
- **Articulation avec les financements de l'État** : le bénéfice d'un co-financement départemental est possible. Les différents financeurs procéderont à une analyse commune des dossiers.

Quels projets seront rejetés ?

Ne rentrent pas dans le cadre de cet appel à contribution :

- les actions habituellement financées par les appels à projet BOP 104 (action 12 et 15) et du PIC BIP de la DGEFP, déjà inscrites sur la Ville et pour lesquelles aucun déploiement supplémentaire n'a été proposé ;
- les actions ne mettant pas en exergue l'esprit d'ancrage sur le territoire voulu par la Ville afin d'établir une meilleure synergie entre les acteurs.

2) Le comité d'instruction et les critères de sélection

Les propositions seront examinées par un comité d'instruction réunissant : les membres du comité de pilotage⁸ ainsi que des personnes réfugiées, résidents à Clermont-Ferrand et souhaitant s'inscrire dans la démarche. Les projets seront retenus selon les critères suivants :

- **Analyse du besoin** : l'opportunité et l'intérêt du projet au regard de la stratégie globale du CTAIR et des priorités énoncées.
- **Articulation avec l'existant** : le lien avec le territoire et avec les projets existants, en intégrant la nature expérimentale et non pérenne de ce financement.
- **La soutenabilité du budget prévisionnel et des moyens alloués à l'action** : le porteur s'attache à expliquer et garantir la soutenabilité de son budget et des moyens alloués pour la réalisation des objectifs. Il indique et explique le coût unitaire moyen de l'action (ex : coût/formation, coût/bénéficiaire...). Les livrables attendus à cet égard seront précisés dans la convention.
- **Articulation avec les autres financements mobilisés** : les différents financeurs procéderont à une analyse commune des dossiers
- **L'expertise** : le porteur de projet démontre un savoir-faire, une expérience dans le domaine présenté, une capacité à s'entourer de collaborateurs expérimentés
- **La communication et la publicité** : le porteur intègre à son projet les modalités de sa diffusion et son accompagnement auprès du public cible.
- **L'innovation** :
 - **Le co-portage** : les projets favorisant les synergies inter-associatives et/ou intégrant d'autres acteurs seront privilégiés.
 - **Implication des bénéficiaires** : les projets intégrant une démarche participative⁹ des bénéficiaires sont encouragés.

8 Comité de pilotage CTAIR : Ville de Clermont-Ferrand, OFII, DiAir, DIRECCTE, DDCCS 63

9 Impliqués dans la conception et la réalisation et pas uniquement récepteurs de l'action.

Une **méthode de pondération innovante** a été mise au point avec l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole. Pour chaque critère énoncé ci-dessus une échelle allant de 0 à 3 est assortie :

- 0 correspondant à la note la plus basse, répondant généralement à la question par « *pas du tout* »
- 3 correspondant à la note la plus haute, répondant généralement à la question par « *tout à fait* »

Cette méthode permet de sélectionner les projets de manière objective. Le comité d'instruction pourra réajuster cette pondération par des valeurs qualitatives.

Complétude du dossier

Le dossier doit être transmis complet sur la plateforme en ligne au plus tard le vendredi 5 juin et comporter les pièces suivantes :

Pièces à transmettre par chaque porteur et co-porteur :

- Statuts de l'association et liste des dirigeants
- Document attestant la délégation de signature de la personne signataire de la demande de subvention si celle-ci n'est pas le président de l'organisme
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos et le rapport du commissaire aux comptes des associations soumises à certaines obligations comptables
- Les attestations des partenaires engagés sur le projet si il s'agit d'un projet co-porté¹⁰

Pièces à transmettre par le co-porteur principal désigné¹¹ :

- Formulaire en ligne complété
- Le budget prévisionnel du projet
- RIB, portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

Notification des décisions et versements des subventions : convention tripartite

Les porteurs de projet seront informés par mail du résultat de l'instruction.

La convention sera tripartite : Ville de Clermont-Ferrand – Forum réfugiés-Cosi¹² – le.s porteur.s de projet.

Modalités d'évaluation et de suivi des projets financés

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole est en charge de mener l'évaluation des actions financées par le CTAIR. Vous retrouverez toutes les informations relatives à l'évaluation en annexe.

Annexé à l'appel à contribution :

- La Stratégie Nationale d'intégration
- Le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés signé par la Ville
- La notice de co-portage et un exemple de contrat de consortium
- La présentation de la démarche d'évaluation et une notice pour vous guider
- Le formulaire commun d'évaluation
- Une trame de budget prévisionnel.

10 Voir l'annexe : notice de co-portage et exemple de contrat de consortium

11 Le porteur principal désigné reçoit l'intégralité de la subvention allouée à l'action, qu'il redistribue à ses partenaires (contractualisé par l'attestation de partenariat)

12 Afin de faciliter le portage financier de l'enveloppe du CTAIR, la gestion de celle-ci a été confiée par la Ville de Clermont-Ferrand à l'association Forum réfugiés-Cosi qui est en charge de la reverser aux projets retenus dans le cadre de cet appel à contribution et d'en assurer le suivi.